

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (auberge d'Oumey),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert,
GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis,
MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard,
TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre,
CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, et Mmes DREVET Hélène,
MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline,
SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusés : Néant

Absents : Mme MASSARDIER Céline et M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. PEYRARD Nicolas a donné son pouvoir à M. POINAS J.-M.
Mme JAMES M.-Laure a donné son pouvoir à M. SABY François-Régis.

M. CIBERT, Vice-Président, indique que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (dite APER) incite les Communes à définir des « Zones d'Accélération pour la Production d'ENR » (ZAPEnr).

L'objectif de ces ZAPEnr est de :

- Contribuer à l'ambition énergétique nationale et se préparer au mix énergétique décarboné de 2050
- Afficher sa volonté politique locale communale et ainsi maîtriser et anticiper les projets pour qu'ils soient cohérents avec la stratégie territoriale
- Rechercher une meilleure acceptabilité des projets
- Développer une autre économie du territoire avec les développeurs et des entreprises locales
- Permettre des bonus et tarifs préférentiels sur ces zones aux porteurs de projets
- Bénéficier de la fiscalité liée aux énergies renouvelables

Les ZAPEnr consistent à établir une carte par source d'énergie renouvelable (à adapter en fonction de la stratégie de la Commune) : Biogaz – Biométhane, Hydroélectricité, Bois énergie – Biomasse, Solaire (sur bâtiment – au sol – zone A), Éolien, Solaire thermique et Géothermie.

Il détaille ensuite la méthode d'établissement par les Communes d'une ZAPEnr en huit étapes.

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 20

Ayant pris part au vote
(vote public) : 22

○ Pour : 22

○ Contre : 0

○ Abstention : 0

○ Blanc : 0

○ Nul : 0

Date de convocation :

Le 3 septembre 2024

Date d'affichage :

Le 3 septembre 2024

DELIBERATION N° :

DC/2024-09-09/17

OBJET DE LA SEANCE :

Environnement

Zones d'Accélération pour la
Production d'Energies
Renouvelables

AR Prefecture

043-244300307-20240909-DC2024090917-DE
Reçu le 18/09/2024

M. CIBERT indique qu'actuellement, seule la Commune de Saint-Romain-Lachalm a proposé la mise en place d'une ZAPEnr sur le territoire communautaire :

- ENR identifiée : Photovoltaïque
- Zone identifiée : Gauthier (CTM / gymnase – ALSH / vestiaires / caserne SDIS)

M. CIBERT rappelle alors que la législation (article L. 141-5-3 du Code de l'Energie) impose la tenue d'un débat au sein de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre, portant sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet de territoire, et propose au Conseil Communautaire de débattre sur le projet de ZAPEnr proposé par Saint-Romain-Lachalm.

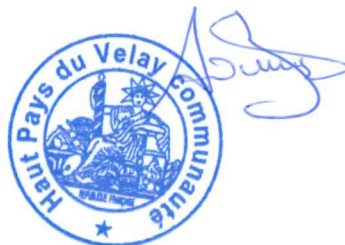
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- prend note du projet de ZAPEnr proposé par Saint-Romain-Lachalm (photovoltaïque à Gauthier),
- n'émet aucune remarque sur ce projet de ZAPEnr et constate qu'il est cohérent avec la politique énergétique communautaire,
- suggère aux Communes de Dunières et Montregard de réfléchir à la mise en place d'une ZAPEnr sur leur territoire concernant deux projets privés de bois énergie :
 - o Projet MOULIN (ZA de Ville à Dunières)
 - o Projet BEAL (ZA du Cantonier à Montregard)
- charge M. le Président et le Vice-Président de notifier cette délibération au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20240909-DC2024090917-DE
Reçu le 18/09/2024